



# INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES STAGES AGRIVIVA

## CONTACTER LA FAMILLE PAYSANNE

Prenez contact dès que possible avec la famille paysanne afin de convenir de l'heure de votre arrivée. Vous pouvez bien sûr aussi rendre visite à la famille avant le début de votre stage.

## CE QUE L'ON ATTEND DE VOUS

Aucune connaissance ou expérience préalable en agriculture n'est requise avant le stage. Cela dit, un stage Agriviva **n'est pas** un séjour de vacances. Vous vous intégrez dans l'activité quotidienne de l'exploitation, vous aidez la famille dans ses tâches et vous vous familiarisez avec les nombreux aspects du travail à la ferme. Le mieux est d'être curieux, d'avoir envie de découvrir un environnement différent, d'avoir de la facilité à nouer des contacts et d'être ouvert à la nouveauté. Vous-même travaillez avec plaisir, mettez volontiers la main à la pâte dans la nature et savez vous montrer persévérant. Votre stage ne doit pas avoir pour seul but de gagner de l'argent. Vous êtes plutôt venu pour faire de nouvelles expériences et connaître d'autres gens, d'autres cultures et d'autres mentalités. Vous êtes l'hôte d'une famille paysanne. Pour cette raison, vous acceptez ses règles et ses consignes et respectez ses habitudes. Vous avez la possibilité de vous intégrer à la vie de famille et passez en général votre temps libre et le week-end avec votre famille d'accueil. De son côté, elle vous fait découvrir l'agriculture en Suisse et ses modes de production.

## STAGES DANS D'AUTRES REGIONS LINGUISTIQUES

Un stage Agriviva n'est pas un séjour linguistique. Même si vous êtes dans une famille parlant une autre langue, l'objectif principal reste de connaître la vie à la campagne en aidant, de découvrir un nouvel environnement et de s'intégrer dans une famille. Vous devez bien être conscient qu'il n'est pas vraiment possible d'apprendre une langue en deux semaines. Il est donc important d'arriver avec de bonnes connaissances orales de la langue de la famille. Songez aussi au fait qu'il n'y a pas que la langue qui est différente mais également les mentalités et les habitudes auxquelles vous devrez vous adapter.

## BILLET SPÉCIAL CFF

Les jeunes domiciliés en Suisse voyagent gratuitement en transports publics jusque chez la famille paysanne. Ils reçoivent pour cela un billet spécial émis par les CFF, qui est joint à la confirmation du stage. Ce billet est valable pour le trajet aller et retour, en 2<sup>ème</sup> classe, de leur domicile au lieu de stage (ou jusqu'à la frontière suisse), sur le secteur valable pour les abonnements généraux (y compris les transports en ville, le tram, le bus, etc.). Il doit être présenté avec la confirmation de stage et une pièce d'identité. Il n'est pas nécessaire de disposer d'un abonnement demi-tarif. Le billet doit être composté à un automate avant l'aller et le retour. Les frais de déplacement des jeunes résidant à l'étranger sont à leur charge, le déplacement en Suisse aussi. Les billets non utilisés ou perdus ne donnent droit à aucun remboursement.

## QUELS VETEMENTS PREVOIR?

Nous recommandons de prendre avec vous de vieux habits ainsi que des vêtements suffisamment chauds pour les jours plus frais. Emportez aussi de bonnes chaussures, des bottes de caoutchouc, ainsi que des protections contre la pluie et le soleil.

## TRAVAIL

La durée maximum de travail hebdomadaire dépend de l'âge des participants, soit :

<i>en Suisse</i>	<i>en France</i>
40 heures pour les jeunes de 14 à 15 ans	39 heures
44 heures pour les jeunes de 16 à 17 ans	
48 heures pour les jeunes de 18 ans et plus	

En général, on ne travaille pas les dimanches et jours fériés. Toutefois, le travail peut être exigé ces jours-là par l'urgence de tâches saisonnières. Quoi qu'il en soit, vous avez droit à au moins un jour de libre par semaine. Considérez aussi le fait que le travail du paysan ne se termine pas toujours à heures fixes. Si les prévisions météorologiques sont mauvaises, il se peut tout à fait que l'on doive achever la récolte le soir encore. Les heures de travail quotidiennes peuvent donc varier.

Un stage Agriviva sert à vous faire découvrir les différents aspects de l'agriculture suisse. Mais suivant la saison, votre activité principale pourra très bien consister à cueillir des petits fruits, par exemple.

## **ARGENT DE POCHE**

Vous êtes nourri et logé, ce qui correspond à 230 francs par semaine. De plus, en fonction de votre âge, la famille d'accueil vous verse de l'argent de poche:

*en Suisse*

12 francs par jour de travail pour les jeunes de 14 à 15 ans

16 francs par jour de travail pour les jeunes de 16 à 17 ans

20 francs par jour de travail pour les jeunes de 18 ans et plus

*en France*

45 euros par semaine

Si votre rendement est manifestement insuffisant, la famille paysanne a le droit de diminuer votre argent de poche après en avoir discuté avec vous.

## **TELEPHONE, INTERNET, TELEVISION**

Le téléphone de la famille d'accueil ne peut être utilisé qu'après accord et moyennant paiement des conversations téléphoniques. L'utilisation d'Internet, si la famille possède un accès, et de la télévision doit également être préalablement discutée avec la famille. Il n'est pas permis d'utiliser son natel pendant le travail pour téléphoner ou envoyer des SMS. Non seulement cela dérange, mais cela peut aussi être dangereux. Il va de soi que vous pouvez utiliser votre natel pendant votre temps libre.

## **FUMER DES CIGARETTES OU DES JOINTS**

Le risque d'incendie est très important dans les fermes, en particulier dans la grange ou l'étable. Demandez à la famille d'accueil où il est permis de fumer et respectez les consignes. La consommation de cannabis/marijuana est illégale. La famille paysanne a le droit d'interrompre immédiatement le stage en cas d'incident.

## **CONDUITE DU TRACTEUR**

Vous n'avez pas le droit de conduire des véhicules agricoles à moteur si vous ne possédez pas le permis ad hoc. Et si vous avez ce permis, vous devez encore avoir l'autorisation de vos parents ainsi que celle de la famille d'accueil et vous ne pouvez conduire qu'en étant accompagné du paysan ou de la paysanne.

## **PHOTOGRAPHER**

Pensez au fait que prendre des photos montrant la sphère privée de la famille d'accueil (secteurs non accessibles au public, comme l'appartement, l'intérieur de l'étable, etc.) sans son autorisation est contraire au droit. Il en va de même pour la publication sur Internet. En fin de compte, il appartient à chacun/chacune de déterminer quelles informations et quelles photos le/la concernant peuvent être publiées et comment.

## **SÉCURITÉ À LA FERME**

La vie à la ferme promet d'être une expérience passionnante, avec de nombreux défis. Mais sur une exploitation agricole, il y a également des dangers, avec des mesures de sécurité correspondantes ; celles-ci doivent absolument être respectées. Nous vous prions de lire attentivement la brochure ci-jointe

## **ALLERGIES, MÉDICAMENTS, TROUBLES DE LA SANTÉ**

Avant le début du stage, veuillez informer la famille d'accueil si vous devez prendre des médicaments en raison d'allergies, de problèmes de santé, etc. La famille d'accueil peut ainsi en tenir compte dans l'organisation du stage.

## **ASSURANCES**

Durant votre séjour sur l'exploitation agricole, vous êtes assuré-e contre les accidents professionnels et non professionnels selon la loi sur l'assurance accidents (LAA). Lors d'un stage Agriviva en France, vous êtes assuré-e conformément aux dispositions légales de ce pays, par votre couverture d'assurance auprès de votre caisse-maladie et par l'assurance complémentaire contractée par Agriviva pour tous les jeunes effectuant un stage à l'étranger. Afin que les soins de médecins et d'hôpitaux français puissent être pris en charge par votre caisse-maladie, il faut que vous ayez avec vous votre carte européenne d'assurance maladie. Le secrétariat général vous donne volontiers des renseignements complémentaires.

L'assurance maladie est l'affaire des participants. Afin que les soins de médecins et d'hôpitaux suisses puissent être pris en charge par leur caisse-maladie, les jeunes de l'étranger doivent avoir avec eux leur carte européenne d'assurance maladie.

Pour les dégâts causés par les participants à titre personnel à des tiers durant leur stage, Agriviva possède une assurance responsabilité civile (RC), qui intervient subsidiairement lorsque ni l'assurance RC de l'exploitation agricole ni l'assurance RC privée ne couvre les dégâts. Cette assurance ne couvre toutefois pas les dégâts causés lors de la conduite d'un véhicule.

## **PROBLEMES**

Si, à votre avis, quelque chose ne va pas dans le stage, adressez-vous sans trop attendre à la famille paysanne et discutez-en avec elle en toute franchise. Si le problème ne peut être résolu entre vous et la famille d'accueil, contactez l'antenne régionale dont le nom figure sur la confirmation de stage. En cas de difficultés liées à la langue, vous pouvez également prendre contact avec l'office de placement situé dans votre canton de domicile.

La famille paysanne est en droit d'interrompre un stage si le séjour ne se déroule pas de façon optimale et si la situation devient intolérable pour elle. Agriviva a également le droit d'interrompre un stage lorsque des indications importantes n'ont pas été communiquées au moment de l'inscription (p.ex. fortes allergies, problèmes de santé ou prise de médicaments) et que la famille d'accueil ne peut accepter le séjour. Si vous tombez malade pendant plus d'un ou deux jours, le stage Agriviva prend fin et vous rentrez à la maison.

## **FEEDBACK**

Afin d'assurer la qualité de notre offre, nous vous envoyons après le stage un mail avec un lien vers notre questionnaire en ligne. Merci de répondre à ces questions. Nous traitons vos indications de manière confidentielle.